

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 05629

Numéro SIREN : 844 379 750

Nom ou dénomination : A4D SANITATION

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2019 sous le numéro de dépôt 9259

Société A4D SANITATION  
SASU

Au capital de 100 €  
Siège : Le Brasilia étage 18 Apt 1817 / 35 Boulevard Barral 13008 Marseille  
RCS n°844 379 750

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RÉUNIE EXTRAORDINAIRE  
DU 23 février 2019

L'an deux mille dix neufs,  
Et le vingt trois février,  
A 14 heures,

Le Président de la société par actions simplifiée unipersonnelle A4D SANITATION c'est réuni  
extraordinairement en assemblée ordinaire et au siège social.

M. GEMINI Eddy, préside la séance en sa qualité de Président de la société A4D SANITATION.

M. GEMINI EDDY , Propriétaire de A4D SANITATION 100% des parts sociales.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer  
et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour  
adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée  
générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RÉUNIE  
EXTRAORDINAIRE DU 23 février 2019

- 1) Fixation du droit à rémunération de M. GEMINI EDDY, Président de la société A4D  
SANITATION, pour l'exercice 2019.

Monsieur le Président, gérant de la société A4D SANITATION, en sa qualité de Président de séance  
demande à l'assemblée de bien vouloir : Fixer sa rémunération nette à un maximum de 0,00 euros.  
La résolution suivantes sont mises aux voix :

PREMIÈRE RÉOLUTION : L'assemblée décide de fixer la rémunération nette de  
M. /Mme GEMINI EDDY à un maximum de 00,00 euros pour l'exercice 2019.

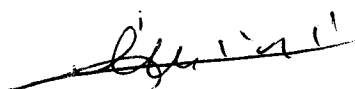
Cette résolution mise aux voix est adoptée à 100%.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les  
associés.

M.GEMINI EDDY



Pour la société

